

GROUPE

POLYHANDICAP

FRANCE

Évolution et perspectives de recrutement dans les établissements médico-sociaux accueillant des personnes polyhandicapées

FÉVRIER 2013

Contributeurs :

Dr Anne-Marie Boutin, Administrateur CESAP et GPF

Gérard Courtois, Directeur Général de l'association « Les Tout Petits », Administrateur GPF

Claire Faillie, Psychologue, Centre de Ressources Multihandicap

Stéphanie Lecuit Breton, Psychologue, Centre de Ressources Multihandicap

Philippe Rosset, Directeur Centre de Ressources Multihandicap

Élise Tenret, Statisticienne, Maître de conférences en sociologie, Université Paris-Dauphine

Éric Zolla, Ergonome, Directeur Général Adjoint du CESAP, Administrateur GPF

Réalisée auprès de 184 établissements accueillant des adultes et enfants polyhandicapés, la dernière enquête Métiers du GPF met en évidence l'inégalité de l'encadrement selon les établissements et la différence des besoins en recrutement selon les métiers : si les aides médico-psychologiques (AMP) et les aides soignants demeurent les métiers les plus représentés, l'analyse des postes non pourvus montre des besoins de recrutement importants en ce qui concerne les kinésithérapeutes, les orthophonistes et les psychiatres. L'enquête révèle également que face à ces besoins de recrutement, les pratiques d'externalisation se multiplient au sein des établissements. Elles concernent essentiellement le recrutement de kinésithérapeutes et d'orthophonistes mais aussi de médecins et revêtent plusieurs formes : intérim, vacations ou paiement à l'acte. Les établissements recourent également massivement à des stagiaires, ou en moindre proportion à des contrats aidés ou des bénévoles.

L'enquête « Métiers » du Groupe polyhandicap France

Deux vagues d'enquête ont été menées jusqu'à présent : une première vague en 2003 avait porté sur 156 établissements. L'enquête de 2011, qui fait suite à cette enquête, a été complétée et l'échantillon étendu : 904 questionnaires ont été envoyés et 184 établissements ont répondu à l'enquête.

Le questionnaire a été allongé, avec des questions plus précises sur les pratiques d'externalisation des établissements, des questions sur les caractéristiques d'implantation de l'établissement, et des questions sur la perception des difficultés de recrutement de la part des directeurs d'établissement notamment.

La proximité structurelle des échantillons des deux enquêtes permet d'avoir une approche comparative et longitudinale des résultats de la précédente enquête.

Ce document présente les principaux résultats de la deuxième édition de l'enquête « Métiers » réalisée par le Groupe Polyhandicap France (GPF), le Comité d'Étude et de Soins aux Polyhandicapés (CESAP), le Centre de Ressources Multihandicap (CRM) et l'association « Les Tout Petits ».



AMP, le métier toujours le plus représenté ?

Une dotation en postes budgétés variable selon le type d'établissements...

Le nombre de postes budgétés varie significativement selon le type d'établissements. En moyenne, les établissements ont 39,3 ETP (*) budgétés. Rapporté au nombre de places agréées « polyhandicap » par établissement, cela représente en moyenne un ratio de 1,21 ETP par places.

Les postes budgétés par type d'établissement				
Type de service ou d'établissement	Effectifs d'établissements répondants	Somme des postes budgétés déclarés (ETP)	Moyenne des postes budgétés déclarés (ETP)	Ratio d'encadrement (ETP/place)
SSAD-SESAD	17	122,13	7,18	0,81
IME-IMP-EEAP	68	2621,53	38,55	1,25
MAS	42	2266,54	53,96	1,33
FAM	10	443,39	44,34	1,48
SAMSAH	3	21,64	7,21	0,41
Mixte ou Autres	10	426,28	42,63	1,03
ENSEMBLE	150	5901,52	39,34	1,21

Le ratio moyen d'encadrement varie significativement selon le type d'établissement : tandis que les SAMSAH ont en moyenne 0,41 ETP par place agréée et les SSAD-SESAD ont en moyenne 0,81 ETP par place agréée, les valeurs de ce ratio sont comprises entre 1,03 et 1,48 pour les autres types d'établissements, variation en lien avec le type d'accueil.

Tableau 1:
Les postes budgétés déclarés par les établissements répondants (en ETP*) au 31 décembre 2010

... et des métiers inégalement représentés

Les AMP sont le métier le plus représenté avec un ratio moyen de 1,3 ETP par place agréée polyhandicap. Ce ratio varie avec le type d'établissement : les AMP assurant l'assistance à la dépendance, ce ratio est plus important dans les MAS où l'accueil se fait essentiellement en internat. Pour les IME, plus de la moitié dans l'échantillon offrant des accueils de jour, le ratio d'AMP est en moyenne moins élevé, tandis que pour les SESAD et les SAMSAH il est presque nul, les soins d'assistance étant assurés par les familles.

Après les AMP, les métiers les mieux représentés sont

- les aides soignants
- les éducateurs spécialisés
- les professionnels des services généraux

Les établissements pour enfants mieux dotés que les établissements pour adultes

Dans l'ensemble les postes budgétés **paramédicaux** sont plus nombreux dans les établissements pour enfants que dans les établissements pour adultes.

Les établissements d'enfants ont également plus de postes **médicaux** budgétés que les établissements d'adultes (en particulier les SESAD) en ce qui concerne surtout les médecins de rééducation fonctionnelle, et dans une moindre part les généralistes et les psychiatres.

Dans le **secteur socioéducatif**, les postes budgétés d'éducateurs spécialisés sont nettement plus nombreux dans les établissements d'enfants que dans les établissements d'adultes, ainsi que, dans une moindre mesure, les postes de moniteurs éducateurs, de candidats élèves, et d'animateurs. Les postes budgétés d'AMP sont plus nombreux dans les MAS, ce résultat devant être pondéré par le fait que les établissements d'adultes accueillent majoritairement en internat tandis que les établissements d'enfants un peu plus en accueil de jour qu'en internat. Le nombre de postes budgétés de surveillants de nuit est équivalent dans les établissements pour enfants et établissement pour adultes. Les postes d'animateurs sont plus nombreux dans les FAM. Les postes d'assistante sociale sont surtout présents en SESAD, un peu moins dans les IME, FAM et SAMSAH, très peu présents en MAS

Les effectifs des **services généraux** sont plus importants en établissement qu'en service.

* ETP : Équivalent
Temps Plein

Quels établissements dans l'enquête Métiers ?

Une enquête bien renseignée

Sur les 904 questionnaires envoyés aux établissements, 200 ont été renvoyés par les établissements contactés et 184 se sont avérés pertinents pour l'analyse.

En moyenne, le taux de réponse sur l'ensemble de l'échantillon a été de 20,6%, soit un peu plus d'un établissement sur cinq contacté a renvoyé le questionnaire complété.

Une majorité d'IME dans l'échantillon

La majorité des établissements répondants appartiennent à la catégorie IME-IMP-EEAP (Figure 2).

Viennent ensuite les établissements MAS (26,1%, 48 établissements), les SSAD-SESAD (10,9%, 20 établissements), les FAM (7,1%, 13 établissements) et enfin les SAMSAH (1,6%, 3 établissements).

Des établissements anciens

En moyenne, les établissements ont 20 ans d'ancienneté, avec des anciennetés qui varient de 1 an à 50 ans.

L'ancienneté varie significativement selon le type des établissements. Les IME-IMP-EEAP sont les établissements les plus anciens en moyenne (25 ans), tandis que les FAM et SAMSAH sont en moyenne les plus récents (9 ans et 3 ans et demi en moyenne respectivement).

Une majorité de places en internat

En termes de type d'hébergement, ces places sont réparties comme suit :

- 60,8 % du total des places sont en internat
- 30,0 % des places sont en externat/semi-internat
- 7,3 % des places sont en services
- 1,9 % des places sont en accueil temporaire

Cette répartition révèle un **accueil en internat des personnes polyhandicapées surreprésenté** dans notre échantillon.

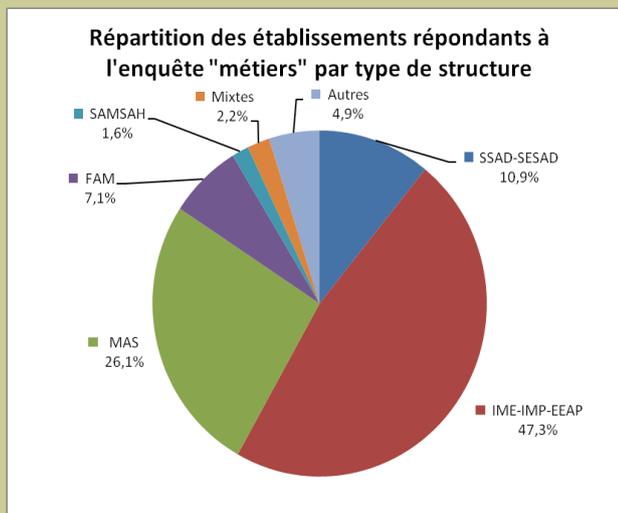


Figure 2: Répartition des établissements répondants par type de structure

La thématique de l'enquête (les difficultés de recrutement du personnel dans les établissements médico-sociaux accueillant des personnes polyhandicapées), est plus prégnante dans ce type d'établissements c'est pourquoi ces derniers ont peut-être été davantage sensibilisés au questionnaire. Si l'on considère notre échantillon représentatif, on peut aussi observer que les places proposées aux personnes polyhandicapées sont prioritairement des places en internat.

La population accueillie a en majorité moins de vingt ans

La majorité des places agréées polyhandicap déclarées par établissement sont allouées pour la tranche d'âge de 0 à 20 ans (58,2% du total des places).

Parmi les moins de 20 ans, ce sont surtout les 12-20 ans qui concentrent près de la moitié des effectifs. Ce qui laisse présager une accentuation des besoins donc des moyens pour les établissements d'adultes dans les années à venir.

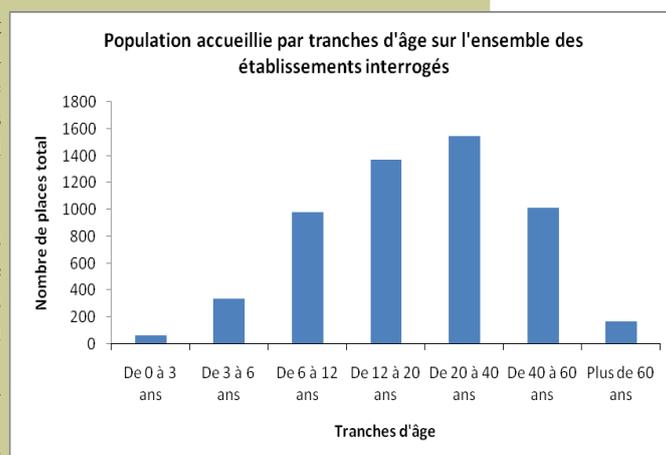


Figure 3: Population accueillie par tranche d'âge sur l'ensemble des établissements

Difficultés et besoins en recrutement

Un établissement sur deux a un poste non pourvu

Un peu plus d'un établissement sur deux a au moins un poste non pourvu (70 % des MAS, 60 % des SESAD et des IME, 40 % des FAM). En terme d'ETP non pourvus pour 100 places, ce sont les SESAD qui ont le plus grand nombre moyen d'ETP non pourvus.

Une difficulté importante à pourvoir les postes de kinésithérapeutes

Dans le secteur paramédical, les postes non pourvus concernent essentiellement les métiers suivants (dans l'ordre décroissant):

- les kinésithérapeutes
- les orthophonistes
- les infirmiers
- les psychomotriciens
- Les aides soignants
- les ergothérapeutes

Dans le secteur médical, apparaît la difficulté à recruter des psychiatres, tandis que dans le secteur socio éducatif, les postes non pourvus sont essentiellement les postes d'AMP et les postes d'éducateurs spécialisés.

Le souhait des établissements : recruter davantage d'AMP et de kinésithérapeutes

En termes de postes souhaités (non budgétés par les établissements), les métiers les plus demandés sont les suivants: les AMP (surtout dans les MAS); les kinésithérapeutes (surtout dans les MAS et les IME); les aides-soignants (surtout dans les IME et les MAS); les éducateurs spécialisés et les moniteurs éducateurs (surtout dans les IME); les postes des services généraux (surtout dans les IME, les MAS et les FAM); les infirmiers (surtout dans les MAS, les FAM et les IME).

Préconisations du GPF

Au vu de ces constats, le GPF formule un certain nombre de préconisations afin de préserver la qualité de l'accompagnement des enfants, des adolescents et des adultes polyhandicapés dans les structures médico-sociales :

- Favoriser l'augmentation du nombre de professionnels formés dans les filières médicales et paramédicales par la modification du *numerus clausus*.
- Se mobiliser pour favoriser le retour de ces professionnels dans nos structures : en sensibilisant des jeunes professionnels, et en développant des liens avec les écoles de formations.
- Proposer et intégrer des modules spécifiques sur le polyhandicap dans les parcours de formation des futurs médecins, paramédicaux et travailleurs sociaux.
- Veiller à valoriser les conditions de travail notamment en revalorisant les salaires.
- Augmenter et améliorer l'effectif d'accompagnement des adultes polyhandicapés.

Un recours important à l'externalisation

39 % des établissements ont déclaré avoir eu recours à l'externalisation. Cette pratique, qui représente 5,7% de l'ensemble des postes budgétés et un volume près de deux fois supérieur au nombre de postes non pourvus, est d'autant plus importante que les établissements ont des postes non pourvus. Le recours à l'externalisation ne concerne pas néanmoins les postes d'administration/gestion

L'externalisation prend des formes variées, en lien avec les métiers concernés. Elle se fait par **vacation** essentiellement pour les enseignants, les AMP, les kinésithérapeutes, les médecins généralistes et les médecins de rééducation fonctionnelle. Elle se fait par **paiement à l'acte** dans le secteur médical, surtout pour les médecins de rééducation fonctionnelle et dans le secteur paramédical essentiellement les kinés puis les infirmiers, les orthophonistes/orthoptistes et les agents de service. Le recours à

P'intérim concerne surtout les infirmiers, un peu les aides soignants et, très peu les kinésithérapeutes.

La majorité des établissements (95%) ont eu recours à des stagiaires, la plupart du temps non rémunérés (dans 72% des cas). Plus d'un établissement sur deux a également déclaré recourir aux contrats aidés, tandis que 17% font appel à des bénévoles, 3% au service civique et 8,4% des établissements bénéficient d'auxiliaires de vie scolaire.

Commentaire du GPF : Les prestations externes posent quelques problèmes pour la cohérence du travail interdisciplinaire nécessaire à l'accompagnement de la personne polyhandicapée.

Pour en savoir plus :

Le rapport complet est accessible en ligne aux adresses suivantes :

<http://www.gpf.asso.fr/>

<http://www.cesap.asso.fr/>

<http://www.crmh.fr/>

<http://www.association-les-tout-petits.org/>